



Les salariés MATMUT bénéficient depuis le dernier accord d'intéressement d'une épargne bien plus importante qu'avec les précédents.

Ces sommes issues de l'intéressement, ainsi que de la participation aux bénéfices peuvent être soit versées sur votre compte, soit investies sur un fond commun de placement entreprise (FCPE)

Vous avez sans doute été nombreux à vous poser des questions ces dernières semaines :

Dois-je placer ou débloquer mon intéressement / participation ?
 Sur quels fonds dois-je investir ?
 Les rendements de nos fonds sont-ils performants ?



La CGT va tenter de répondre à vos interrogations :
L'intéressement, la participation, c'est quoi ?

L'intéressement est issu d'un accord négocié entre les organisations syndicales représentatives (c'est-à-dire ayant recueilli au moins 10 % des voix aux élections professionnelles) et la Direction. Il permet d'obtenir une épargne pour tous les salariés, selon des critères négociés par les partenaires sociaux.

Cet accord, la CGT l'a signé en 2017. Il est valable 3 ans et sera renégocié en 2020, après les élections professionnelles de fin 2019. La négociation dépendra bien sûr du résultat de ces élections (les salariés donnent le pouvoir de négocier aux organisations syndicales en fonction du poids que ces syndicats représentent dans l'entreprise. Plus les syndicats revendicatifs pèsent dans une entreprise, meilleurs sont les résultats pour les salariés).

La participation est l'application d'une formule légale permettant de distribuer une partie des bénéfices aux salariés de l'entreprise.

Placer ou débloquer ?

Le placement sur un FCPE permet d'exonérer les sommes placées d'impôt sur le revenu. La CSG et la CRDS s'appliquent en revanche dans les 2 cas.

Le gain potentiel d'impôt dépend de votre tranche d'imposition :
 Exemple d'imposition sur le revenu (hors CSG et CRDS) :

Barème de l'impôt sur le revenu (source Loi de finances 2019)	
Tranches de revenus annuels	Taux applicable
Jusqu'à 9 964 euros	0%
De 9 965 euros à 27 519 euros	14%
De 27 520 euros à 73 779 euros	30%



Vous déclarez un revenu de 27 000 € annuel en tant que célibataire et sans enfant (une seule part fiscale), vous débloquent votre intéressement de 2000 €.

Quel sera votre surcoût d'impôt ?

$14\% * 519 \text{ €} (27519 - 27000) + 30\% * 1481 \text{ €} (2000 - 519) = 516,96 \text{ €}$

Vous ne toucherez réellement que 1483,04 € en débloquant ces 2000 € contrairement au placement qui vous permet d'épargner 2000 €.

L'inconvénient de placer son épargne est que les fonds sont bloqués au moins 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé comme le mariage, l'achat de sa résidence principale, l'arrivée d'un 3^{ème} enfant etc. (voir Article R3324-22 du code du travail).

Sur quels fonds placer mon argent ?

La réponse dépend de plusieurs facteurs : ai-je besoin de cet argent rapidement ? Aurai-je accès à un cas de déblocage anticipé (retraite, achat de ma résidence principale, mariage) ? Quel est mon profil d'investisseur ?

La Matmut dispose pour son plan d'épargne entreprise de 5 fonds, dont les notices se trouvent sur le site de Natixis. Ces fonds sont classés en fonction de l'horizon d'investissement et du niveau de risque de ces placements.

Une doctrine financière explique que plus les risques sont importants, plus les gains escomptés le sont également, mais plus il y a de risque de perte en capital.

C'est ce qu'on appelle le couple rendement / risque. Un placement sûr rapportera peu, mais il comportera peu de risque de perte en capital.

Ci-dessous les fonds disponibles au sein du groupe, le niveau de risque étant noté de 1 à 7, 1 étant le risque de perte en capital le moins élevé :

MATMUT EPARGNE ENTREPRISE EQUILIBRE

Niveau de risque 4/7

Performances sur les 5 dernières années : **17,74%**

MATMUT EPARGNE ENTREPRISE DYNAMIQUE

Niveau de risque 5/7

Performances sur les 5 dernières années : **18,74%**

AVENIR MONETAIRE (PART I)

Niveau de risque 1/7

Performances sur les 5 dernières années : **-1,17%**

MATMUT EPARGNE ENTREPRISE PRUDENT

Niveau de risque 3/7

Performances sur les 5 dernières années : **10,05%**

AVENIR MIXTE SOLIDAIRE (PART I)

Niveau de risque 4/7

Performances sur les 5 dernières années : **28,63%**



Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. Il suffit d'analyser les effets de la crise financière de 2008 pour s'en rendre compte.

Le placement idéal, vu le peu de fonds proposés au sein du groupe, réside sans doute dans un mix entre plusieurs fonds.

Comme vous le constatez, le fond non risqué (Avenir monétaire) érode votre capital : sur 5 ans, le salarié qui n'a pris aucun risque a perdu 1,17 % d'épargne... On a connu mieux comme placement ...

Les fonds plus risqués affichent des performances plus intéressantes. Attention toutefois : ces fonds comportent une partie plus ou moins importante d'actions sur les marchés financiers.

Si une crise financière venait à nouveau à se profiler, l'érosion du capital pourrait être importante. C'est pourquoi il ne faut jamais mettre « tous ses œufs dans le même panier ». Ce dicton est toujours suivi par les gestionnaires patrimoniaux, qui préconisent une diversification des placements, ce qui atténue les rendements mais limite également les risques.

Vous avez la possibilité de faire des arbitrages sur vos fonds (changer en cours d'années vos placements d'un fond à un autre, partiellement ou totalement) afin de pouvoir changer une fois par an vos placements.

Nos fonds sont-ils intéressants ? Les rendements sont-ils bons ?

Avant de répondre à cette question, il faut commencer par prendre une base de comparaison. Les fonds de placement doivent toujours surperformer (c'est-à-dire dépasser) un indicateur de référence, indicateur qui est souvent une combinaison de plusieurs indices (par exemple : 30 % de l'eurostoxx, 40 % du CAC40 et 30% de l'euribor).

L'indicateur le plus connu en France étant le CAC 40, nous le prendrons en comparaison.

En effet, sur le marché, de nombreux produits vendus par les banques prennent cet indicateur en référence sur leurs fonds. De plus, n'importe quel investisseur peut avoir accès aux actions du CAC 40 (il s'agit de la valorisation des actions des 40 sociétés françaises cotées à la bourse de Paris les plus représentatives du marché), et donc reproduire lui-même l'indice.

Sur les 5 dernières années, le CAC 40 affiche une progression de **+25.29%**

L'objectif des gestionnaires de fonds (Natixis nous concernant) étant de surperformer l'indice, on constate qu'aucun fond disponible au sein de la Matmut n'arrive à dépasser le rendement du CAC 40 à part le fonds avenir mixte solidaire ...

**Difficile de se satisfaire des résultats affichés.
De plus, la CGT constate de vrais manques au sein
des fonds disponibles :**



1) Aucun fond de risque 2 sur 7 (essentiellement des fonds comportant des obligations).

Ces fonds permettent pourtant d'obtenir des rendements positifs sans grand risque de perte en capital, contrairement au fond monétaire (risque 1 sur 7), qui affiche lui des performances négatives. A titre d'exemple, au sein du groupe Crédit mutuel / CIC, le fonds de placement de niveau 2 rapporte 6,38 % sur ces 5 dernières années :

CM-CIC PERSPECTIVE OBLI MT A
Niveau de risque 2/7
Performances sur 5 ans **6,38 %**

Natixis propose également un fond obligataire avec des rendements plus qu'honorables :

FONDS AVENIR OBLIGATAIRE (PART I)
Niveau de risque 2/7
Performances sur 5 ans **7,72 %**

2) Un seul fond de niveau de risque > ou égal à 5

Ces fonds sont essentiellement composés d'actions sur les marchés financiers internationaux (Asie, Amérique etc...) ou européens et permettent pour ceux qui souhaitent prendre des risques d'obtenir parfois des évolutions très importantes.

Fonds Natixis d'actions internationales :
AVENIR ACTIONS MONDE (PART I)
Niveau de risque 5/7
Performances sur 5 ans **49,93 %**

Et toujours à titre d'exemple et de comparaison, l'équivalent au sein du groupe Crédit Mutuel
CM-CIC PERSPECTIVE CONVICTION MONDE A
Niveau de risque 5/7
Performances sur 5 ans **64,14 %**

3) Des frais de gestion importants

Les frais de gestion nous paraissent relativement élevés par rapport au marché. Aucune mise en concurrence n'a été entreprise depuis longtemps. Le rapprochement avec AG2R La Mondiale, également chez Natixis, nous paraît être une belle opportunité pour approfondir ce dossier.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT demande l'ouverture d'une négociation sur le plan d'épargne entreprise, afin de permettre à tous les salariés de se constituer une épargne à leur image, sur des fonds renégociés et avec des rendements en corrélation avec le marché actuel.



BULLETTIN D'ADHESION

NOM Prénom

Date de naissance : Sexe : Masculin Féminin

Employé(e) Cadre

Agence ou service (UGP, UGS, PFT, PGS...)

Fonction :

Adresse professionnelle :

Adresse personnelle :

N° de téléphone personnel et/ou portable :

Adresse Internet personnelle :

Je déclare vouloir adhérer au syndicat CGT UES MATMUT

Je fixe ma cotisation syndicale à euros/mois en application du barème de 1% de mon salaire (rappel : les cotisations acquittées par le salarié aux organisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt de 66%)

Je souhaite régler trimestriellement à compter du par prélèvement sur mon compte bancaire.

(RIB à joindre au présent bulletin, un mandat de prélèvement SEPA vous sera envoyé ensuite)

A , le Signature :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au syndicat.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.

Bulletin à adresser à : Laurent CANTEL Syndicat CGT UES MATMUT 66 Rue de Sotteville 76100 ROUEN